

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 16 janvier 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Alia Chaker-Mangeat, Fabienne Beaud, et Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Maria Casares, Christina Kitsos, Maria Pérez, Patricia Richard et Alfonso Gomez: «Pour que la plaine de Plainpalais ne soit plus un îlot de chaleur mais un îlot de verdure!»**

*21 avril 2023*

**Rapport de M<sup>me</sup> Dorothee Marthaler Ghidoni.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 octobre 2020. La commission l'a étudiée lors de ses séances du 3 mai 2022, sous la présidence M<sup>me</sup> Anne Carron, du 20 septembre 2022, sous la présidence de M. Denis Ruyschaert, et du 11 octobre 2022, sous la présidence de M. Christian Steiner. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

Bien connue des Genevoises et des Genevois, la plaine de Plainpalais est un site historique de Genève dont la composition et les usages ont évolué au fil de la construction de la ville. Longtemps dédiée à une activité maraîchère située en dehors des remparts historiques de Genève, la plaine de Plainpalais s'est progressivement muée au siècle dernier en un site urbain accueillant diverses activités nécessitant d'emprises au sol d'une certaine ampleur: les champs de foire, les cirques ou encore les marchés. A l'âge d'or de la voiture, la plaine de Plainpalais s'est même partiellement muée en parking à ciel ouvert, au service des visiteurs de l'ancien Palais des expositions (Palexpo), anciennement situé là où se dresse actuellement le bâtiment d'Uni-Mail. Plus récemment, la plaine de Plainpalais accueille diverses organisations principalement liées au loisir et au divertissement, dont par exemple la fan zone des coupes du monde et d'Europe de football.

Dernièrement rénovée à grands frais par la Ville de Genève sur une période d'environ dix ans, la partie centrale de la plaine de Plainpalais n'accueille fort heureusement plus de voitures en surface mais continue à accueillir toute une

série d'activités, dont deux occupent en grande partie cette surface chaque année: les champs de foire forains à différentes périodes de l'année et les cirques.

Durant la phase des travaux de la partie centrale de la plaine de Plainpalais, le gorrh, ce revêtement choisi pour habiller la plaine de Plainpalais, a fait couler beaucoup d'encre, notamment pour son coût élevé à l'achat et à l'entretien. Il est un autre problème majeur à relever concernant le choix de ce revêtement graillonneux, pourtant assez peu discuté dans le débat politique jusqu'à présent: son inadéquation complète avec la problématique du changement climatique. En effet, le gorrh étant une matière issue de la pierre, il contribue à amplifier la chaleur lors de températures élevées. Au plus fort de l'été, il n'est ainsi par rare que la plaine de Plainpalais se mue en une sorte d'énorme désert, véritable îlot de chaleur, invivable à certaines périodes de l'été, dans un quartier de la ville très dense et déjà fortement limité en végétation.

A l'heure où la Ville de Genève s'est dotée d'un ambitieux plan stratégique de végétalisation (PSV) et où les épisodes caniculaires estivaux se multiplient, il est urgent de mettre en pratique ce PSV par une première mesure forte: végétaliser la partie centrale-sud de la plaine de Plainpalais par un engazonnement du site et la plantation d'arbres là où cela est possible. Cette mesure concrète de végétalisation aurait un double avantage: elle permettrait d'absorber la chaleur, réduisant ainsi la température dans le quartier de Plainpalais au plus fort de l'été, tout en faisant de cet espace une zone de délasserment dépourvue de nuisances sonores pour les habitants du quartier. La proposition consisterait à déployer les mêmes efforts entrepris pour réaménager la pointe nord de la plaine de Plainpalais en étudiant une requalification végétale de la partie sud de la plaine.

Considérant:

- que la Ville de Genève s'est dotée d'un plan stratégique de végétalisation (PSV) ambitieux;
- que le quartier de Plainpalais-Jonction est l'un des quartiers les plus denses de la Ville de Genève en termes d'habitants au km<sup>2</sup>;
- que la concentration du bâti dans ce quartier, couplée au manque de végétation, fait de ce quartier un îlot de chaleur difficilement vivable au plus fort de l'été;
- que les épisodes caniculaires successifs des dernières périodes estivales posent de réels problèmes pour la santé de la population à risque;
- que le potentiel de réaménagement de la surface de la plaine de Plainpalais en une zone végétalisée permettrait de diminuer l'effet îlot de chaleur de cette zone;
- que ce potentiel de réaménagement permettrait de libérer la surface de cette plaine pour la rendre aux riverains en faisant de cette zone un espace dévolu à la détente, à la fraîcheur et aux activités de loisirs;

- que le réaménagement de la pointe nord de Plainpalais rencontre un vif succès auprès des Genevoises et des Genevois,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer au Conseil municipal un crédit d'étude en vue d'un réaménagement en surface de la pointe sud de la plaine de Plainpalais, créant ainsi de fait un nouveau parc de quartier, doté d'une surface engazonnée, d'arbres là où il est possible d'en planter ainsi que d'équipements publics de qualité (jeux pour les enfants, éventuellement pataugeoire, bancs, tables, etc.).

### **Séance du 3 mai 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Anne Carron, motionnaire*

M<sup>me</sup> Carron rappelle que la plaine de Plainpalais est emblématique de Genève et que la composition de ce lieu a évolué au fil du temps. Elle rappelle que jadis ce périmètre était occupé par des activités maraîchères, avant que la plaine n'intègre progressivement la ville. Elle rappelle que la plaine a également été un parking à ciel ouvert. Elle évoque alors l'usage actuel de la plaine en indiquant que son aménagement a été réalisé à grands frais par la Ville, notamment avec du gorrh, ce qui a fait couler beaucoup d'encre en raison de son coût et de son entretien.

M<sup>me</sup> Carron remarque toutefois que le gorrh n'est pas adéquat à l'égard du changement climatique puisqu'il amplifie la chaleur, ce qui explique pourquoi la plaine est désertée lorsqu'il fait chaud, faute de végétalisation. Elle rappelle que les épisodes caniculaires se multiplient et elle mentionne que les auteurs de cette motion estiment qu'il est urgent de mettre en place le plan stratégique de végétalisation (PSV) en végétalisant la partie centrale sud de la plaine, en engazonnant le site et en y plantant des arbres autant que possible. Elle remarque que cela permettra de diminuer la chaleur en été et procurera un lieu de délasserment. Elle rappelle que la place de jeux existant sur la plaine pour les enfants est très fréquentée et elle pense qu'un espace supplémentaire pour ces derniers serait le bienvenu. Elle précise que les nuisances sonores ne proviennent pas de la pointe nord mais du skate-park. Elle déclare que c'est un crédit d'étude qui est proposé pour la création d'un nouveau parc de quartier doté de gazon et d'arbres. Elle indique que le site est en pleine terre et permet donc des plantations.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire rappelle qu'en 2006 il y avait des périmètres pour les enfants comme une pataugeoire et elle se demande pourquoi avoir modifié le revêtement de cette plaine qui représente à présent un îlot de chaleur énorme.

Un commissaire répond que ce revêtement permettait de répondre au mieux aux usages de cette plaine, comme le cirque, la fan zone ou le marché. Il pense que créer un parc nécessiterait de trouver un autre site pour les forains et le cirque.

M<sup>me</sup> Carron déclare que la motion ne demande pas de supprimer la tenue de ces manifestations et se concentre sur un espace limité. Elle rappelle que le gorrh était aussi une mode à cette époque puisque Lyon avait aménagé une place de la même manière. Elle précise que la Ville de Lyon a toutefois retiré le gorrh depuis lors.

Une commissaire se rappelle que M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis avait indiqué dans sa campagne qu'elle souhaitait créer un équivalent de Central Park. Elle se demande si c'est toujours le cas et s'il ne faudrait pas auditionner M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis. Elle rappelle que cette idée avait suscité beaucoup de sympathie.

Un commissaire demande si la motion demande d'autres aménagements sur la plaine.

M<sup>me</sup> Carron répond que la motion ne parle que de la pointe sud.

Un commissaire demande pourquoi personne n'a pensé à végétaliser la pointe sud au préalable, et pourquoi avoir choisi la pointe nord.

M<sup>me</sup> Carron l'ignore.

Un commissaire remarque qu'il serait intéressant de poser cette question au Service des espaces verts (SEVE).

Une commissaire demande quelle est la surface concernée. Elle observe que ce périmètre est entouré par le trafic.

M<sup>me</sup> Carron répond ne pas avoir le métrage précis mais elle pense que cet aspect doit être étudié.

Une commissaire pense qu'il serait pertinent que ce périmètre englobe la zone de jeux.

Une commissaire rappelle que, avant le gorrh, il y avait du bitume et elle se demande si opter pour un sol similaire à celui de la place des Augustins serait judicieux.

M<sup>me</sup> Carron répond que la motion ne propose pas de sol particulier mais bien d'étudier le sujet.

Une commissaire rappelle encore qu'à côté d'Uni-Mail il y a également des jeux.

Un commissaire se demande où se trouvent les marchés.

Une commissaire répond qu'ils se trouvent sur les bords et se prolongent jusque sur la pointe sud.

Un commissaire se demande si ces marchés devraient dès lors être déplacés.

M<sup>me</sup> Carron ne le pense pas.

Une commissaire rappelle la motion M-1564 de M. Philippe de Rougemont concernant la rue Dancet et elle se demande s’il ne faudrait pas englober ce périmètre.

M<sup>me</sup> Carron répond que l’un n’empêche pas l’autre.

### *Discussions et votes*

Le président demande s’il y a des propositions d’audition.

Un commissaire du Parti socialiste propose l’audition du département.

Un commissaire du Parti libéral-radical suggère également l’audition de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis qui pourra apporter des précisions sur les marchés.

Une commissaire du Centre pense qu’il faut attendre la première audition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose l’audition de M. Gomez pour le SEVE.

Le président passe au vote de l’audition du département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité.

Par 15 oui (2 LC, 1 UDC, 4 S, 1 EàG, 1 MCG, 3 PLR, 3 Ve), l’audition est acceptée à l’unanimité.

Le commissaire du Parti libéral-radical indique que sa demande d’audition pourra être reprise dans un second temps.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois retire également sa demande d’audition qui pourra être reprise dans un second temps.

### **Séance du 20 septembre 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)*

M<sup>me</sup> Perler remarque que cette motion date de janvier 2020 et vise la surface minéralisée sur la plaine qui génère de la chaleur. Elle rappelle alors que la plaine a été réaménagée il y a quatre ans après un long processus, et qu’elle connaît plusieurs usages.

Elle mentionne que cet espace est très utilisé au vu de sa taille qui permet d'accueillir de nombreuses activités comme les cirques et les forains, lesquels ne sont plus autorisés sur le quai Wilson. Elle ajoute que des marchés sont également tenus sur la plaine. Elle signale par ailleurs que précédemment au réaménagement de 2018 la plaine laissait à désirer et faisait l'objet de nombreuses plaintes. Quant à la pointe dont il est question dans cette motion, elle observe qu'elle voisine avec un carrefour bruyant et que le passage piéton et cycliste est très utilisé. Elle remarque en outre qu'il convient d'insérer l'aménagement de cette pointe dont le périmètre demeure incertain dans l'ensemble des perspectives.

M. Betty rappelle que la pointe nord est séparée de la plaine par un barreau routier, cette motion portant essentiellement sur la pointe sud. Il mentionne que le centre de la plaine voit dans son sous-sol un parking qui ne permet pas une végétalisation de grande ampleur en surface. Il ajoute que le sous-sol est également parcouru par des réseaux de drainage. Il mentionne par ailleurs qu'il existe une zone de jeux, ainsi qu'un terrain de pétanque avec en périphérie les périmètres consacrés aux marchés. Il rappelle que l'espace principal est occupé par les grandes manifestations.

Il précise que l'utilisation de la plaine est très soutenue avec, pour 2022, douze jours depuis le début de l'année sans manifestation. Il remarque que l'entretien de l'espace est donc réalisé au cours de ces jours libres. Il observe que cette utilisation est malheureusement peu compatible avec des pelouses et des espaces végétalisés. Il rappelle en outre que les cirques peuvent ancrer leurs installations jusqu'à 1,4 m de profondeur.

Il rappelle ensuite que l'entretien de la plaine au cours des cinq dernières années, moins la période du Covid, implique 90 000 à 100 000 francs par an, uniquement pour les réfections du gorrh. Il signale encore que des projets de végétalisation sont prévus à proximité, notamment à l'avenue du Mail, sur l'esplanade des Vernets, à la rue de Carouge, à la rue Dancet, à la rue des Rois, à la place de la Synagogue et sur la voie verte (Wilsdorf/Jonction).

### *Questions des commissaires*

Une commissaire se demande ce qu'il en est de ce carrefour et du nombre de véhicules qui le traversent aux heures de pointe et aux heures creuses. Elle se demande par ailleurs quelle est la fréquentation de l'aire de jeux se situant sur le nord de la plaine. Elle se demande quel est l'usage de l'édicule se trouvant au sud.

M. Betty répond que cet édicule est utilisé par les services de la Voirie.

Une commissaire évoque ensuite les miroirs d'eau et elle se demande si de tels aménagements seraient envisageables pour rafraîchir cet espace.

M. Betty répond que la Ville connaît les chiffres concernant les passages de véhicules qui sont très importants sur ce carrefour. Il pense que le trafic est régulier. Il peut fournir les chiffres à la commission au besoin. Il signale qu'un apaisement est toutefois prévu avec une réduction de l'avenue du Mail et de Pont-d'Arve. Il précise qu'il est toutefois nécessaire d'avancer progressivement pour convaincre l'Office cantonal des transports (OCT). Il ajoute qu'il est également prévu de supprimer le trafic passant par les Battoirs reliant les quais. Il évoque encore le barreau entre la place des 22-Cantons (actuellement place Lise-Girardin) et le rond-point de Plainpalais et mentionne qu'il est prévu à terme de diminuer le nombre de voies de circulation. Cela étant, il ne pense pas qu'un miroir d'eau soit pertinent sur la plaine.

Un commissaire remarque qu'il avait compris que la motion portait sur l'extrémité de la pointe sud.

Une commissaire répond que la zone n'est pas clairement définie puisqu'il était compliqué de déterminer les usages. Elle précise que l'idée n'est pas de perturber les accès.

M. Betty répond que cet espace est utilisé par les marchands.

Une commissaire demande s'il existe d'autres lieux pour organiser des manifestations comme celles qui se déroulent à Plainpalais.

M<sup>me</sup> Perler répond ne pas voir d'espaces vides de cette importance en Ville de Genève.

Une commissaire déclare que l'idée de cette motion n'est pas de créer un espace de détente où se tenir une demi-journée. Mais elle remarque que la pointe nord a beaucoup de succès et elle explique que l'idée serait de créer le pendant de cette pointe nord si cela est possible.

Elle se demande s'il serait possible de créer une forêt urbaine dans cet espace.

M<sup>me</sup> Perler répond qu'il y a déjà des arbres et elle mentionne qu'il est possible de circuler, ce qui n'est pas forcément le cas avec les forêts urbaines.

M. Betty mentionne que ce triangle peut être étudié sous l'angle de la végétalisation, mais il mentionne que le trafic piéton est conséquent.

Un commissaire déclare que la motion se concentre uniquement sur la pointe sud.

M. Betty acquiesce mais il déclare que le reste de la plaine impacte cet espace.

M<sup>me</sup> Perler remarque qu'il est possible sans doute d'améliorer cet espace.

Un commissaire déclare que cet aménagement en gorh qui date de vingt ans est similaire à celui qui a été créé à Lyon et il remarque que cette ville a finalement diminué l'aire couverte de gorh.

M. Betty acquiesce.

Une commissaire déclare qu'il y a de nombreux arbres à la pointe sud mais elle mentionne que le périmètre reste très chaud.

M<sup>me</sup> Perler propose alors que la commission détermine le périmètre précis de la pointe sud qu'elle souhaite voir étudié.

Le président en prend note.

## **Séance du 11 octobre 2022**

### *Discussion et vote*

Le président rappelle que M<sup>me</sup> Perler a demandé à la commission de définir précisément le périmètre ciblé par cette motion.

Une commissaire du Centre répond que l'idée était de ne pas déranger la vie actuelle de cette partie de la plaine. Elle se demande s'il faut fournir un plan.

Un commissaire du Centre estime que ce n'est pas à la commission de proposer un périmètre précis.

Un commissaire du Parti socialiste observe que la motion parle spécifiquement de la pointe sud et il pense que M. Betty a bien compris quel était le périmètre concerné.

Le président passe au vote de la motion M-1496.

Par 13 oui (2 LC, 3 Ve, 1 MCG, 1 EàG, 3 S, 1 UDC, 2 PLR), la motion M-1496 est acceptée à l'unanimité.